

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un et le **13 avril 2021**, à 18 heures **00** minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 6 avril 2021

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier,

Absents : TRINEL Alexandre (pouvoir à Fabrice Laumaille)
FOUCHER Jocelyne (pouvoir à Michel Combes)

Secrétaire de séance : ESCAPOULADE Alain

Compte tenu des consignes de confinement édictées par le Gouvernement suite à l'épidémie de corona virus, la réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la salle polyvalente et à public restreint.

ORDRE DU JOUR :

○ Approbation du compte rendu du 16 mars 2021

Le compte rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

- Vote des taxes

Monsieur Le Maire informe le conseil du fonctionnement de la fiscalité locale et propose de maintenir les taux de la manière suivante. Compte tenu de la réforme fiscale et de la compensation par l'Etat de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires le taux de la taxe foncière bâti passe de 10.05 % à 33.51 % (compensant ainsi le taux antérieur de 23.46 % de la taxe d'habitation)

*** Taxe Foncière Bâti : 33.51 %**

*** Taxe Foncière Non Bâti : 91.24 %**

Après délibération le Conseil Municipal, valide ces taux à l'unanimité

Délibération Amortissements de la subvention de la FDEL sur le budget communal

Les travaux d'effacement des réseaux ont donné lieu à des études de la part de la FDEL
La Commune a versé à la FDEL une participation qui doit être amortie sur 10 ans à raison de 2501.85 par an

Suite aux observations formulées par la trésorerie, l'amortissement de cette subvention, d'un montant total de 26 000 euros se fera en 2021 en une seule fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Délibération Amortissements des frais d'étude de l'Assainissement du bourg sur le budget communal

Pour mémoire, il a été réalisé en 2018 et 2019 des frais d'étude pour l'assainissement du bourg. Ces frais d'étude n'ayant pas été suivis de travaux il convient de procéder à l'amortissement de ceux-ci pour une valeur de 2 987 euros par an pendant 5 ans (de 2020 à 2024)

Afin de ne pas grever le budget Assainissement de charges ne lui incombant pas vraiment, le maire propose que le budget communal reverse cette somme au budget Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Vote des Budgets Primitifs Commune, Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les trois budgets pour 2021

COMMUNE :

Fonctionnement : Le budget s'équilibre à 165 521.42 € avec un résultat reporté de 57 307.21 €.

Investissement : Le budget s'équilibre à 100 518,69 € compte tenu d'un reste à réaliser de 2 520 € en dépenses et € et d'un solde d'exécution reporté en recettes de 27 538.85 €

EAU :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 34 346.50 € avec un résultat reporté de 13 770.75 € et la section d'investissement s'équilibre à 23 981.51 € compte tenu d'un solde d'exécution reporté en recettes de 4 936.91 €

ASSAINISSEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 791.63 € intégrant un résultat reporté de 2 206.18 € et la section d'investissement s'équilibre à 7 806 € compte tenu d'un solde d'exécution reporté en recettes de 3 606 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les trois budgets à l'unanimité.

Subventions aux associations

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a reçu quatre demandes de subvention :

Une de « l'association des donneurs de sang », une des « Restaurants du Cœur », une du Secours Populaire et une de l'ONACVG (Bleuets de France).

Ces subventions sont déterminées comme suit :

- Association des donneurs de sang	100 €
- Restaurants du cœur	100 €
- Secours populaire	100 €
- ONACVG	50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, considérant que ces quatre associations sont d'intérêt général, accepte à l'unanimité, le versement de ces subventions.

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale (SIFA)

Par délibération en date du 18 mars 2021, le Comité syndical du SIFA a adopté à l'unanimité la modification de ses statuts (cf. pièces-jointes).

Il convient de procéder à une modification statutaire en précisant que chaque commune est représentée par un délégué titulaire détenteur d'une seule voix. Pour information, la composition du Bureau a également été revue afin de répondre davantage à une composition classique pour ce type de structure.

Le maire propose donc au conseil municipal :

- D'adopter les nouveaux statuts du SIFA ci-annexés.
- de l'autoriser à signer tout document s'y afférent.

Adhésion de la Commune de l'Hospitalet au SIFA – avis du Conseil

Par délibération du Comité syndical, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de L'HOSPITALET.

Cette commune de 500 habitants a, par délibération de son Conseil municipal en date du 10 décembre 2020, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil municipal, décide d'accepter l'adhésion de la commune de L'HOSPITALET au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

Adhésion de la collectivité au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au CAUE du Lot qui a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Considérant que le coût de l'adhésion annuelle est de 60 € et que les conseils de cet organisme peuvent nous être précieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot pour 2021.

Cotisation annuelle au le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL)

La Commune faisant régulièrement appel aux services du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) concernant divers projets, il convient de prévoir au budget la cotisation annuelle pour un montant de 182 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le Maire à inscrire cette dépense au budget 2021.

o **Infos générales :**

Rénovation énergétique de la mairie :

Le technicien chargé d'établir le DPE nous a conseillé de renforcer l'isolation des combles. Il existe déjà 16 cm de laine de verre. 20 cm d'isolant complémentaire pourrait augmenter l'efficacité énergétique de 40% et ainsi obtenir une subvention supplémentaire

Cœur de village :

Le 25 mars nous avons rencontré le paysagiste-concepteur, M. Laize, en charge du projet « cœur de village ». Nous attendons donc le retour de cette étude.

Espace public à Souillaguet :

La commission « Espace Public » s'est rendue au centre de Souillaguet pour étudier son embellissement par des végétaux fleuris (plantes vivaces, petites arbustes...).

Choix du nombre de compteurs et analyse vitesse

Afin de tester la vitesse des voitures le conseil municipal a décidé de placer un seul compteur au Mas Maury pour une semaine – coût 150 €

Problématique de la buse au sequoia

La buse installée par la CCQB, en contrebas du sequoia pour la canalisation des eaux fluviales est surdimensionnée. Nous allons demander à la CCQB de changer cette buse.

Culture et loisirs :

Portage de livre à domicile : Un prospectus va être distribué aux habitants afin de définir leur intérêt pour ce projet et les personnes qui pourraient s'en occuper.

Salon du livre du 21 Aout : actuellement 19 auteurs sont inscrits à ce salon

Le marché des producteurs du 23 juillet regroupe pour l'instant 13 producteurs et 4 artisans d'art

L'idée d'un bar associatif organisé le vendredi matin pendant le marché local d'Aurore a été évoqué. Une réflexion sur la mise en place de ce projet est nécessaire

Elections départementales et régionales de juin 2021

A la demande du gouvernement nous avons étudié l'organisation possible de ces élections sur notre commune, compte tenu des conditions sanitaires préconisées par le conseil scientifique. Nous avons répondu favorablement à cette demande malgré une organisation qui s'annonce complexe.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le
Mardi 17 Juin 2021 (date à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures